



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 octobre 2023
(OR. en)

14747/23
ADD 2

AGRILEG 254
PESTICIDE 51

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	25 octobre 2023
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D089864/3 ANNEX V
Objet:	ANNEXE V du RÈGLEMENT (UE) .../... de la COMMISSION du XXX modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de desmédiphame, d'étridiazole, de flurtamone, de profoxydime, de difénacoum et de permanganate de potassium présents dans ou sur certains produits

Le document suivant, au format Excel, sera distribué par courrier électronique aux conseillers/attachés agricoles (Produits et systèmes alimentaires) ainsi qu'aux conseillers/attachés agricoles (Végétaux et questions phytosanitaires): D089864/3 ANNEXE V